

Dernière mise à jour : 24/08/2020

Métier: Situation de Handicap

Diplôme: CC Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Niveau de qualification: Qualification complémentaire

Numéro de fiche: 110

Objectifs

Les objectifs de la certificat complémentaire AIPSH sont :

- Pouvoir intervenir dans le domaine de l'initiation et la découverte d'activités sportives, dans le domaine de l'enseignement et du perfectionnement sportif ainsi que dans le domaine de l'entraînement et de la performance sportive.
- Accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap dans dans votre structure employeuse et/ou d'alternance, soit en inclusion individuelle dans un groupe de pratiquants ou en accueil collectif dans une section spécifique.



Cette formation permet à ses titulaires d'intervenir :

- soit dans le domaine de l'**initiation et la découverte d'activités sportives**,
- soit dans le domaine de l'**enseignement et du perfectionnement sportif**,
- soit dans le domaine de l'**entraînement et de la performance sportive**.

Conditions d'accès

Le CC AIPSH est ouvert :

- aux titulaires d'un **BPJEPS spécialité « Educateur sportif »**, ou d'un **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »** ou d'un **DESJEPS spécialité « Performance sportive »**.
- aux stagiaires en cours de formation **BPJEPS spécialité « Educateur sportif »** ou **DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif »** au sein du CREPS des Pays de la Loire.

Modalités d'inscription

Clôture des inscriptions : **le 11 septembre 2020**

Le **dossier d'inscription** est à retirer au secrétariat du service Formation du CREPS ou à télécharger [ICI](#)

Sélection

Une phase de **sélection** (complétitude du dossier d'inscription et épreuve orale de 30 minutes) est prévue les **24 et 25 septembre 2020** puis de **positionnement** les **1er et 2 octobre 2020** au cours de laquelle les candidats sélectionnés à la formation auront **un entretien d'une heure** sur leur projet afin d'établir un PIF (Plan Individuel de Formation) en incluant les perspectives de formation en structure d'accueil et les éventuelles dispenses prévues réglementairement.

Les candidats doivent venir avec **un projet d'encadrement des 2 publics** (handisport et sport adapté). Pour cela, ils doivent **avoir recherché un club ou une structure pour effectuer leur formation en alternance avec un tuteur**. Pour vous aider dans vos recherches, n'hésitez pas à contacter le Comité régional handisport des Pays de la Loire et la Ligue du sport adapté des Pays de la Loire (cf contacts référents en bas de la page).

Nombre de places : 15

////// Déroulement de la formation

La **formation** est construite **en alternance**.

Elle se déroule du **4 novembre 2020 au 23 Juin 2021**.

Nombre d'heures en **centre** (CREPS – Nantes) : **91 heures**

Nombre d'heures en **structure d'alternance** pédagogique : **70 heures minimum**

////// Coûts et financement

Frais d'inscription : 30 euros

Frais de sélection et de positionnement : 50 euros

Coût de la formation :

- formation **prise en charge** (employeur, OPCO, club, etc.): **1 092 euros**
- formation **sans prise en charge** : **710 euros**

La formation **CC AIPSH** est éligible au **CPF** (Compte Personnel de Formation).

////// Contact

- Coordinatrice de la formation : Morgane CARDIN
06 15 65 41 82 – morgane.cardin@creps-pdl.sports.gouv.fr
- Assistante de formation : Jessica GUILLORY
02 28 23 69 75 - jessica.guillory@creps-pdl.sports.gouv.fr
- Référent Sport adapté : Maélys DURMUS
06 13 90 34 56 ou 02 51 80 79 54 -
ctf.sportadapte.pdl@gmail.com / ctf.sportadapte.pdl@gmail.com
- Référent Handisport : Sébastien EDELIN
02 40 43 03 04 - pays-de-loire@handisport.org